

PUBLICATION DES DIX PLUS HAUTES REMUNERATIONS AU SEIN DE PORTS DE NORMANDIE

Références :

- [Article L716-1](#) du Code général de la fonction publique ;
- [Instruction 24-003357-D](#) du 18 mars 2024 de la Direction générale des collectivités locales.

SIREN	Dénomination de l'employeur	Année	Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes en €	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois	Commentaires
200 006 096	Syndicat Mixte Ports de Normandie	2023	818 017,22 €	3	7	120	

Pour le Président du Syndicat Mixte
et par délégation
Le Directeur Général



Philippe DEISS

